

Consulat Général de France à Annaba CERTIFICAT DE CAPACITÉ A MARIAGE

Les futurs conjoints devront se présenter <u>de préférence ensemble</u> au Consulat général de France à Annaba, **munis** des documents cités ci-dessous, au moins quatre mois <u>avant la date du mariage civil</u>.

Le mariage sera célébré par les autorités locales compétentes **après** la délivrance du certificat de capacité à mariage.

DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DU DEPOT DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITÉ A MARIAGE		Fournir les documents cochés ci-dessous	
PAR CHACUN DES FUTURS CONJOINTS	FUTUR EPOUX	FUTURE EPOUSE	
1. Renseignements relatifs à chacun des futurs époux dûment complétés et signés	\boxtimes	\boxtimes	
par chacun des intéressés (documents ci-joints)			
2. Renseignements communs aux futurs époux dûment complétés et signés par chacun des intéressés (document ci-joint)	×		
3. Pour le futur conjoint algérien : copie intégrale en original de l'acte de naissance	\square	\square	
en arabe délivré par l'A.P.C (formulaire EC7) <u>datant de moins de 3 mois</u> au moment			
du dépôt du dossier, accompagné de sa traduction faite par un traducteur assermenté			
auprès d'un tribunal			
4. Pour le conjoint de nationalité française : copie intégrale de l'acte de naissance			
(moins de 3 mois) délivré par la mairie en France ou par le Service Central de			
l'État Civil du Ministère des affaires étrangères à Nantes pour les personnes nées à			
l'étranger.			
5. Preuve de la nationalité française du ou des futurs époux français (original et	\boxtimes		
photocopie de la carte nationale d'identité française et/ou du certificat de nationalité			
française ou de tout document justifiant de l'acquisition de la nationalité française)			
6. Justificatif RÉCENT du domicile ou de la résidence :	\square		
• Pour les personnes domiciliées en France : original et photocopie d'une quittance			
de loyer ou facture d'électricité récente			
• Pour les personnes domiciliées en France et hébergées par une tierce personne :			
une attestation ou certificat d'hébergement en original accompagné d'un justificatif de			
domicile de l'hébergeant et une photocopie de son document d'identité afin de			
permettre l'identification de sa signature			
• Pour les personnes domiciliées en Algérie : un certificat de résidence en français			
délivré par la mairie (ou s'il est rédigé en arabe, l'accompagner de sa traduction)			
7-1.Pour le futur conjoint français :	\boxtimes	\boxtimes	
• Original et photocopie de son passeport français , s'il en possède un			
• Original et photocopie de son passeport étranger , s'il en possède un			
7-2.Pour le futur conjoint étranger :			
Original et photocopie de sa carte d'identité, s'il en possède une			
Original et photocopie de son passeport, s'il en possède un			
8. Consentement du curateur uniquement pour les majeurs sous curatelle et	\boxtimes	\boxtimes	
consentement des parents ou du conseil de famille <u>pour les majeurs sous tutelle.</u>			
9. Photocopie du jugement de mise sous tutelle ou curatelle			

NB : Des pièces complémentaires peuvent être demandées au moment du dépôt du dossier.



RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS EPOUX DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE

Futur époux

NOM: (majuscules)						
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)						
Date et lieu de naissance :						
Département de naissance :						
Pays de naissance :						
Nationalité(s):						
Profession:						
DOMICILE OU RÉSIDENCE :						
N° et rue :						
Commune:						
Code postal:						
Pays:						
Adresse électronique :						
Numéro de téléphone :						
Filiation	Père	Mère				
Filiation NOM	Père	Mère				
	Père	Mère				
NOM PRENOMS	Père BATAIRE □ VEUF (VE) : □ DIVOR					
NOM PRENOMS						
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE: □ CELI Si veuf (ve) ou divorcé (e):		RCE (E) :				
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE: □ CELI Si veuf (ve) ou divorcé (e): Nom et prénom du (ou des) précédent	BATAIRE □ VEUF (VE) : □ DIVO	RCE (E) :				
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE: □ CELI Si veuf (ve) ou divorcé (e): Nom et prénom du (ou des) précédent Date et lieu du précédent mariage:	BATAIRE	RCE (E) :				
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE: CELI Si veuf (ve) ou divorcé (e): Nom et prénom du (ou des) précédent Date et lieu du précédent mariage: Date du veuvage ⁽¹⁾ ou de la décision de	BATAIRE	RCE (E) :				

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

 $^{^{(1)}}$ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

⁽²⁾ Produire une copie de l'acte de naissance avec les mentions marginales de mariage et de divorce.

TRES IMPORTANT



Future épouse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS EPOUX DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE

NOM: (majuscules)		
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)	
Date et lieu de naissance :		
Département de naissance :		
Pays de naissance :		
Nationalité(s):		
Profession:		
DOMICILE OU RÉSIDENCE :		
N° et rue:		
Commune :		
Code postal:		
Pays:		
Adresse électronique :		
Numéro de téléphone :		
Filiation	Père	Mère
Filiation NOM	Père	Mère
	Père	Mère
NOM PRENOMS	Père LIBATAIRE □ VEUF (VE) : □ DIVO	
NOM PRENOMS		
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE : □ CEL Si veuf (ve) ou divorcé (e) :		PRCE (E):
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE: □ CEL Si veuf (ve) ou divorcé (e): Nom et prénom du (ou des) précéder	JBATAIRE □ VEUF (VE) : □ DIVC	PRCE (E):
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE: □ CEL Si veuf (ve) ou divorcé (e): Nom et prénom du (ou des) précéder Date et lieu du précédent mariage:	IBATAIRE □ VEUF (VE) : □ DIVO	PRCE (E):
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE: □ CEL Si veuf (ve) ou divorcé (e): Nom et prénom du (ou des) précéder Date et lieu du précédent mariage:	IBATAIRE □ VEUF (VE) : □ DIVC	PRCE (E):
NOM PRENOMS SITUATION FAMILIALE : □ CEL Si veuf (ve) ou divorcé (e) : Nom et prénom du (ou des) précéder Date et lieu du précédent mariage : . Date du veuvage ⁽¹⁾ ou de la décision	IBATAIRE □ VEUF (VE) : □ DIVC	PRCE (E):

TRES IMPORTANT

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

 $^{^{(1)}}$ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

⁽²⁾ Produire une copie de l'acte de naissance avec les mentions marginales de mariage et de divorce.



RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE

DATE ET LIEU PREVUS DE	CELEBRATION DU MA	RIAGE CIVIL	(A.P.C	. = mairie algé	rienne)
			•••••		
1. LIEN DE PARENTÉ ou PA	R ALLIANCE				
Les futurs époux ont-ils un lier	de parenté ou d'alliance e	ntre eux ?	□ OU	I 🗆 NO	N
si OUI, lequel ?					
			•••••		
2. REGIME MATRIMONIAL	:				
Un contrat de mariage est-il pro	évu ?			□ OUI	□NON
Un écrit désignant la loi applica	able à votre régime matrim	nonial est-il prév	⁄u ?	□ OUI	□NON
3. ENFANTS NÉS DES FUTU	J <u>RS EPOUX</u> :				
Premier enfant	Prénom(s)		NO	M	
Deuxième enfant					
Troisième enfant					
Quatrième enfant					
•					
A, le	A		., le		
Signature du futur époux	Sigr	nature de la futu	re épou	ise	